FICHE INFO FILIERE

DE – d'infirmier anesthésiste
Code RNCP 39908

L'école fait l'objet d'une autorisation délivrée par le Président du Conseil régional après avis de l'Agence régionale de santé et d'une convention avec L'université d'Aix - Marseille.
L'école est adossée à l'Assistance Publique –Hôpitaux de Marseille, 3ème CHU de France

Objectifs de la formation :

La formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier anesthésistes s'appuie sur 3 piliers

- Dimension humaine
- Exigence de qualité
- Exigence de professionnalisme

La formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier anesthésiste vise l'acquisition de compétences pour répondre aux besoins de santé des personnes dans le cadre d'une pluri-professionnalité.

L'étudiant est amené à devenir un praticien autonome, responsable et réflexif, c'est-à-dire un professionnel capable d'analyser toute situation de santé, de prendre des décisions dans les limites de son rôle ; et de mener des interventions seul et en collaboration avec le médecin anesthésiste réanimateur dans le domaine de l'anesthésie, la réanimation et les soins critiques, l'urgence et la prise en charge de la douleur.

A la fin de la formation, l'étudiant **sera capable de** :

- Anticiper et mettre en place une organisation du site d'anesthésie en fonction du patient, du type d'intervention et du type d'anesthésie
- Analyser la situation, anticiper les risques associés en fonction du type d'anesthésie, des caractéristiques du patient et de l'intervention et ajuster la prise en charge anesthésique
- Mettre en œuvre et adapter la procédure d'anesthésie en fonction du patient et du déroulement de l'intervention
- Assurer et analyser la qualité et la sécurité en anesthésie - réanimation
- Analyser le comportement du patient et assurer un accompagnement et une information adaptée à la situation d'anesthésie
- Coordonner ses actions avec les intervenants et former des professionnels dans le cadre de l'anesthésie - réanimation, de l'urgence intra et extra hospitalière et de la prise en charge de la douleur
- Faire de la recherche, traiter et produire des données professionnelles et scientifiques dans les domaines de l'anesthésie, la réanimation, l'urgence et l'analgésie

Conditions d'accès :

Selon l'arrêté du 23 juillet 2012 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier anesthésiste, pour être admis à suivre l'enseignement sanctionné par le diplôme d'Etat d'infirmier anesthésiste, 3 voies d'accès sont possibles :

1 / Art. 6 - Etre titulaire du diplôme d'Etat d'infirmier ou d'un diplôme obtenu dans un des pays de l'Union Européenne et être autorisé sans limitation à exercer en France, justifier de 2 années d'expérience professionnelle à temps plein au 1er janvier de l'année du concours.

Les épreuves du concours :
- Un écrit d'admissibilité
- Un oral d'admission

2 / Art. 15 - Etre titulaire :
- Diplôme de sage-femme
- Etre étudiant en médecine ayant validé la 3ème année de 2ème cycle des études médicales
- Etre infirmier diplômé d'Etat ayant validé un diplôme de Master

Les épreuves du concours :
- Sélection sur dossier et entretien par le jury d'admission

3 / Art. 7 - Etre titulaire d'un diplôme étranger d'infirmier non validé pour l'exercice en France

Les épreuves du concours :
- Tests de niveau professionnel et épreuve permettant d'apprécier la maitrise de la langue française. Les épreuves écrites d'admissibilité sont dans ces conditions aménagées. L'oral d'admission est organisé.

Prérequis

Cette formation ne nécessite pas de prérequis.

Cependant, il est conseillé :
- d'avoir une expérience en réanimation ou soins critiques, Urgences – SMUR, Bloc opératoire et SSPI.
- d'avoir une implication professionnelle dans les missions suivantes :
 - Le tutorat des étudiants, enseignement, formations …
 - CREX/RMM,
 - Référent douleur, hygiène,
 - Les projets de soins et de service
 - La formation continue : FGSU actualisée, hémovigilance, pharmacovigilance, identitovigilance
 - Secourisme, humanitaire

Modalités d'accès à distance si applicable :

- La présence à l'école est obligatoire. Cependant, certains enseignements théoriques peuvent être réalisés à distance.
- Des parties de la formation peuvent être réalisées sous forme de visioconférence avec partage de documents en amont de la réalisation de l'action. Les stagiaires doivent avoir un PC avec une webcam, un haut-parleur avec un micro qui fonctionne et une connexion internet suffisante afin de pouvoir suivre la formation.

Délais d'accès

- Les dossiers d'inscription au concours d'entrée sont accessibles début décembre de chaque année
- Les informations utiles peuvent être consultées sur le site internet de l'école
 - http://fr.ap-hm.fr/site/eia

Contenus de la formation, durée et modalités d'organisation :

Le dispositif de formation s'appuie sur l'arrêté du 23 juillet 2012 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier anesthésiste, modifié par l'arrêté du 17 janvier 2017

La date de la rentrée est fixée à un jour ouvrable de la semaine 40. Les études sont d'une durée de 24 mois, organisées en 4 semestres universitaires, à temps plein
Elles comportent, répartis sur l'ensemble de la scolarité, des enseignements théoriques fondamentaux et cliniques, et des enseignements pratiques
3640 heures au total :

910 heures d'enseignements théoriques, travaux de recherche et évaluations. Les domaines abordés sont les suivants :
- Sciences humaines sociales et droit 75h
- Sciences physiques, biologiques et médicales 120h
- Fondamentaux de l'anesthésie réanimation et urgence 240 h
- Exercice du métier d'infirmier anesthésiste 185 h
- Etudes et recherche en santé 125 h
- Intégration des savoirs 130 h
- Mémoire professionnel 35h

2030 heures d'enseignements cliniques. Les stages dans des disciplines obligatoires sont les suivants : 34 semaines
- Chirurgie viscérale : chirurgie générale, digestive, endoscopie, vasculaire, urologique, gynécologique...
- Chirurgie céphalique tête et cou : ORL, ophtalmologie, maxillo-faciale
- Chirurgie orthopédique et traumatologique
- Obstétrique
- Pédiatrie
- Pré hospitalier, SMUR, urgences
- Prise en charge de la douleur
- Stage au sein d'une équipe de recherche

Le temps de surveillance post-interventionnelle est intégré dans les stages
8 semaines sont au choix de l'étudiant et 16 semaines sont réparties par l'équipe pédagogique
Les autres disciplines possibles sont :
- Chirurgie thoracique, cardiaque, plastique, brûlés, ambulatoire, accueil d'urgence, réanimations, anesthésie hors bloc
Les stages s'effectuent sur la base de 35 heures par semaine
350 heures de Travail Personnel Guidé (Travaux de groupe à l'école - travail personnel et individuel - analyse des pratiques - entretien pédagogique individualisé)
350 heures sont réservées aux congés annuels
Les contenus de formation tiennent compte de l'évolution des savoirs et de la science. Ils sont actualisés en fonction de l'état des connaissances.

Le diplôme d'Etat d'infirmier anesthésiste s'acquiert par l'obtention des 120 crédits européens correspondant à l'acquisition des 7 compétences du référentiel de formation
- 60 crédits européens pour les unités d'enseignement
- 60 crédits européens pour la formation pratique en stage

Date de mise à jour : 10/07/2024

Moyens et méthodes pédagogiques :

Cours magistraux, travaux dirigés, analyses de situations cliniques, travaux pratiques, simulations, travaux de groupes, exposés oraux, e-learning, accompagnement et suivi des travaux mémoires en groupes restreints.

Modalités d'évaluations :

Evaluations écrites individuelles des connaissances par semestre,
travail de groupe restreint évaluant le contenu des enseignements théoriques concernés (unités d'enseignements), mise en situation d'une séquence pédagogique en groupes restreints, analyse commentée d'une étude statistique et d'un article scientifique, travail écrit individuel d'analyse d'une situation clinique, rapport écrit du stage recherche et soutenance orale, anglais e-learning présence et participation, rapport écrit du mémoire professionnel et soutenance.

Sanction de la formation :

- La formation est sanctionnée par le diplôme d'Etat d'infirmier anesthésiste de grade MASTER

Tarifs de la formation* en vigueur pour la rentrée 2025 :

- Financement employeur : 9800 euros
- Non Financés 6000 euros par année
 - * Tarifs susceptibles d'être révisés à chaque rentrée scolaire

Accessibilités aux personnes en situation de handicap :



Si votre situation nécessite des aménagements particuliers contactez-nous.

Les instituts de formations sont tenus réglementairement d'accueillir les personnes en situation de handicap sans discrimination, de leur garantir une égalité des droits et des chances, et de leur faciliter l'accès à la formation et à la qualification. L'école s'inscrit dans une démarche citoyenne et éthique.

Dans ce contexte 3 axes sont priorisés

- l'accessibilité pédagogique des formations
- la capacité des équipes à organiser la compensation du handicap
- l'accessibilité de l'ensemble des locaux

En matière de handicap, les étudiants pourront bénéficier d'un accompagnement individualisé. Un parcours personnalisé de formation est co-construit avec l'étudiant en situation de handicap, les partenaires et les membres de l'équipe pédagogique et administrative, afin de sécuriser le parcours de formation

Date de mise à jour : 10/07/2024

Indicateurs de performance :

- Taux de réussite 2023 : 100% (sur 33 étudiants présentés, 33 ont obtenu leur diplôme)
- Taux d'insertion 2023 à 6 mois : 100%
- Taux de satisfaction des étudiants promotion 2020/2022* : 90%

Possibilité de valider des blocs de compétences :

Les crédits ECTS attachés à une Unité d'Enseignement (UE) restent acquis
Art 23 : Sauf dérogation exceptionnelle accordée par le directeur de l'école, la durée de la formation ne peut dépasser trois années universitaires consécutives

Equivalence / passerelle :

Les candidats au concours d'entrée relevant de l'art 15 peuvent être admis en formation dans la limite de 5 % de la capacité d'accueil de l'école. Sont concernés :

— les titulaires du diplôme d'Etat de sage-femme ;
— les étudiants ayant validé la troisième année du deuxième cycle des études médicales
— les titulaires d'un diplôme d'Etat d'infirmier et d'un diplôme reconnu au grade de master.

En cas d'admission à l'école ces candidats peuvent être dispensés de la validation d'une partie des unités d'enseignement par le directeur de l'école, après avis du conseil pédagogique. Ces dispenses sont accordées après comparaison entre la formation suivie par les candidats et les unités d'enseignement du diplôme d'Etat d'infirmier anesthésiste

Suite parcours:

- Institut de Formation de Cadre de Santé (IFCS)
- Diplômes universitaires : Master 2, Doctorat

Débouchés :

- Infirmier anesthésiste diplômé d'Etat

 - **L'infirmier anesthésiste diplômé d'Etat (IADE)** travaille au sein d'équipes pluridisciplinaires dans un cadre réglementaire défini, en collaboration et sous la responsabilité des médecins anesthésistes-réanimateurs. L'infirmier anesthésiste a une capacité d'intervention exclusive, dans le cadre d'une stratégie d'anesthésie établie par un médecin anesthésiste réanimateur.
 - Le décret n° 2017-316 du 10 mars 2017 relatif aux actes infirmiers relevant de la compétence des infirmiers anesthésistes diplômés d'Etat encadre l'exercice professionnel, dans les domaines de l'anesthésie, la réanimation et les soins critiques, les urgences et la prise en charge de la douleur. Il s'agit d'un décret mission avec exclusivité de compétences
 - Ses activités concourent au diagnostic, au traitement, et à la recherche. Il participe à la formation dans ces champs spécifiques. Des missions transversales dans les domaines des vigilances et de la recherche clinique lui sont souvent confiées.

Personnes à contacter :

- SECRETARIAT IRFSS EIADE <secretariat.eiade@ap-hm.fr>
- Téléphone secrétariat : 0491966788

*Enquête réalisée sur la promotion 2020/2022

Date de mise à jour : 10/07/2024

En savoir plus sur la formation :

- Fiche RNCP IADE CODE 39908
- Décret de compétences
- Fiche métier
- L'arrêté du 23 juillet 2012 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier anesthésiste avec annexes
- L'arrêté du 17 janvier 2017 modifiant l'arrêté du 23 juillet 2012
- Le projet pédagogique EIA
- Le projet pédagogique commun des écoles et des instituts de formation

Date de mise à jour : 10/07/2024